BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

IVE REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

TEXTE ISSU DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE (CAEDS)

Dossier n°008

PROJET DE LOI **N°...-2025/**[1]ALT PORTANT APPROBATION **POUR RATIFICATION**[2] DU TRAITE PORTANT CREATION DE LA CONFEDERATION DES ETATS DU SAHEL (AES), ADOPTE LE 06 JUILLET 2024 A NIAMEY

Mars 2025

[1] Remplacer « N°.../-2025 / » par « N°...-2025/ »

[2] Insérer « POUR RATIFICATION » après « APPROBATION »

L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

Vu[3] la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ;

Vu la résolution n°001-2022/ALT du 11 novembre 2022 portant validation du mandat des députés ;

Vu la résolution n°003-2022/ALT du 14 novembre 2022 portant règlement de l'Assemblée législative[4] de transition[5] et son modificatif n°005-2024/ALT du 27 juillet 2024 ;

a délibéré en sa séance du
et adopté la loi dont la teneur suit :

[3] Supprimer le gras au niveau de tous les « Vu »
[4] Ecrire « Législative » avec « l » minuscule
[5] Ecrire « Transition » avec « t » minuscule

Article 1[6] :

Est approuvé **pour ratification**[7] le Traité portant création de la Confédération des Etats du Sahel (AES), adopté le 06 juillet 2024 à Niamey.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le

Le Président

Dr Ousmane BOUGOUMA[8]

Le Secrétaire de séance

[6] Supprimer le gras au niveau des articles
[7] Ajouter « pour ratification » après « approuvé »
[8] Souligner « Dr Ousmane BOUGOUMA »